New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Jade Inc.	2012591	Le 03 juillet 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Jade		(506) 601-4455
Adresse		
225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sylvie Richardson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les dossiers financiers sont tenus et complets. - Les dossiers des incidents des enfants sont complets. - Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. Une discussion avec l'exploitante via courriel afin d'assurer un suivi du plan d'amélioration de la qualité ainsi que le comité de parent afin de voir si le comité est formé et bien en fonction. Pendant ma visite, les enfants arrivent lentement, donc les enfants sont en jeu libre. Par la suite, j'ai observé la collation et la préparation complète avant d'aller à l'extérieur (salle de bain, crème solaire et remplir les bouteilles d'eau.)

original signé par
Sylvie Richardson — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 juillet 2024 — Date

original signé par
Monique Haché — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 juillet 2024 — Date